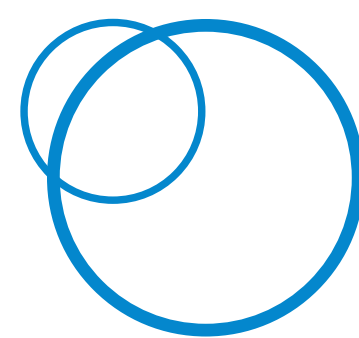


RÉMUNÉRATION
ADAPTÉE POUR
DES SOINS DE
QUALITÉ



RÉELLE
VALORISATIONS
DES ACTES À
DOMICILE

**SOUTENEZ VOTRE
KINÉSITHÉRAPEUTE**

**POUR
SIGNER**





SOUTENEZ VOTRE KINÉSITHÉRAPEUTE

NOS CONDITIONS D'EXERCICE SE DÉGRADENT !

Nous avons besoin de votre soutien afin de pouvoir continuer à vous offrir une prise en charge individuelle de qualité.

Nos conditions d'exercice et notre niveau de rémunération se dégradent. Il nous faut aujourd'hui travailler 54 heures par semaine pour maintenir les revenus que nous gagnions en 40 heures il y a 15 ans.

Les propositions de revalorisations faites par l'Assurance-Maladie ne permettent pas de suivre l'évolution de l'inflation. Cela conduit à une baisse de la qualité des soins et mène de nombreux kinésithérapeutes au Burn-out.

Pour manifester son refus d'une santé Low-cost, votre kinésithérapeute va :

Facturer certaines séances en utilisant des feuilles de soins papier que vous devrez remettre à la CPAM pour pouvoir être remboursé.

Cesser de pratiquer le tiers-payant en dehors des cas où celui-ci est obligatoire.

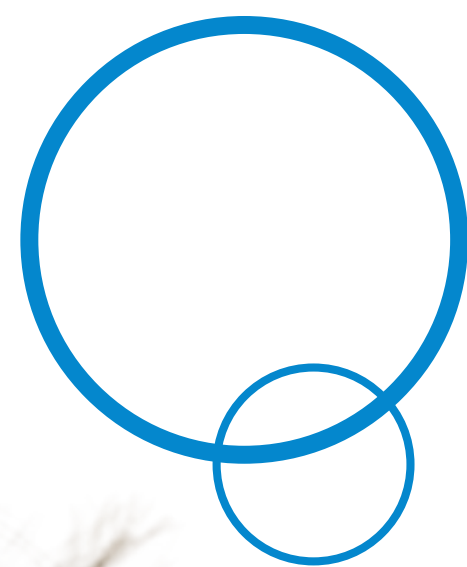
Vous pouvez nous aider en signant notre pétition en ligne et en en parlant autour de vous !

Le tarif de la séance de kinésithérapie de 30 minutes la plus courante est de 16,13 euros BRUTS.

Votre kinésithérapeute libéral a suivi une formation bac+5 pour pouvoir vous délivrer des soins de qualité conforme aux dernières avancées de la science.

En tant que professionnel libéral, votre kinésithérapeute :

- ne bénéficie pas de congés payés
- a un système de retraite et un système de couverture en cas d'arrêt de travail peu protecteur
- n'a pas bénéficié de revalorisation de sa rémunération depuis 2012.



SIMPLIFICATION
ADMINISTRATIVE

CONTRÔLES PLUS
PÉDAGOGIQUES

RÉGULATION
RAISONNABLE
DES
INSTALLATIONS

UNIVERSITARISATION
PLEINE ET ENTIÈRE
DES ÉTUDES



POUR
SIGNER



**SOUTENEZ VOTRE
KINÉSITHÉRAPEUTE**

